



PV injustifié et contestation refusée

Par **sheona**, le **21/03/2010** à **13:22**

Bonjour,

J'ai reçu une amende de 35 euros en novembre 2009 pour stationnement gênant la sortie des autres véhicules.

J'étais garée sur un parking GRATUIT, SANS AUCUN panneau, signallement ou marquage au sol. J'étais à la suite d'une file de véhicules. Certes il y avait peu de place, mais suffisamment pour que tous les véhicules autour de ma voiture soient sortis sans dommages (pas de rayures,...).

J'ai donc contestée cette amende en novembre et, 4 mois plus tard, j'ai reçu un avis disant que ma contestation était refusée SANS motif. Je dois payer les 35 euros sous 15 jours.. Étant étudiante et ayant acquis le permis il y a peu, je ne peux me résoudre à payer cette amende injustifiée.

Comment puis-je éviter de m'écraser devant la police nationale en payant pour une amende injuste ?

Merci de votre aide

Par **razor2**, le **21/03/2010** à **18:57**

Le pv qui a été dressé à votre encontre par un agent assermenté fait foi jusqu'à preuve du contraire, cette preuve vous incombant. Vous pensez bien qu'il ne suffit pas de dire "c'est pas vrai je ne gêrais personne" pour obtenir gain de cause...

Par conséquent, vous n'avez aucune chance d'obtenir le classement sans suite du pv, puisque je ne vois pas comment vous pourriez apporter la preuve que vous n'avez pas commis l'infraction reprochée.

Il ne vous reste plus qu'à payer...

Par **sheona**, le **21/03/2010** à **20:37**

Merci pour cette réponse, il ne me reste en effet plus qu'à payer cette amende sans salaire